



92 rue du 11 Novembre
69550 Amplepuis

<https://jeunesse.centresocialduparc.fr>
www.centresocialduparc.fr
jeunesse@centresocialduparc.fr

Tel. 06 24 86 28 29



2026/2027

ESPACE JEUNES
REGLEMENT INTERIEUR



L'Espace Jeunes d'Amplepuis situé au Centre social du Parc, 92 rue du 11 Novembre à Amplepuis, est ouvert aux jeunes âgés de 11 à 17 ans (ou dès le CM2)
L'espace jeunes est un lieu de rencontre, d'échange, d'information, de détente, mais aussi d'urgence de projets et créations culturelles.

I. – HORAIRE ET ENCADREMENT

Les horaires de l'espace jeunes sont les suivants :

Hors vacances scolaires : Vendredi de 16h à 19h00 et Mercredi 12h00 à 18h30, Samedi en fonction des ouvertures prévues. Les jeunes en CM2 sont accueilli gratuitement le mercredi matin. Découpés comme suit :

Le Mercredi :

09h à 12h : Accueil Gratuit des CM2

13h30 à 14h30 : Accueil Libre avec préparation du Goûter

14h30 à 16h30 : Activités en Groupe (on accueille personne et personne ne part pendant ce temps là)

16h30 à 17h : Goûter (pour ceux présents à l'activité)

17h à 18h30 : Temps Libre

Le Samedi :

13h30 à 14h00 : Accueil Libre

14h00 à 16h00 : Activités spécifiques

16h00 à 16h30 : Goûter (pour ceux présents à l'activité)

16h30 à 17h : Temps Libre

Le Vendredi : 14h30 à 19h : temps Libre et d'Expression

Les Groupes de projet sont accueilli à l'Espace Jeunes en fonction de leurs disponibilités et de leurs animateurs.

Périodes de vacances scolaires : du Lundi au Vendredi. Les horaires et jours d'ouvertures peuvent varier en fonction des activités et des habitudes de fréquentation des jeunes.

Un maximum de 24 jeunes, séparé par groupe (en fonction des activités) peut être présent à l'espace jeunes encadré par les animateurs diplômés M. GONCALVES Cédric et Mme Murielle VIRAMA. Une équipe d'animateurs vacataires pourra renforcer l'encadrement.

Le jeune doit prévenir l'animateur à son arrivée et à son départ de l'espace jeunes.

Les arrivées et les départs ne sont pas possible pendant les temps d'activités. Les parents peuvent s'ils le souhaitent interdire les sorties des jeunes pendant les horaires d'ouverture. Les CM2, les Groupes adultes et les Groupes projets applique le même règlement.

II. – ACTIVITEES

Mercredi : L'espace jeunes est un lieu d'accueil où des activités thématiques sont proposés hors vacances scolaires avec la possibilité d'organisation de soirées les vendredis et vacances scolaires. Pendant ces temps, les animateurs décident du temps d'utilisation de la console et de la salle informatique en parallèle des crédits temps.

Pendant les vacances scolaires, des activités sont programmées et spécifiées sur le programme disponible dans les établissements scolaires, à l'espace jeunes et au centre. L'été, des propositions complètent l'accueil jeunes par l'organisation de séjours et/ou de stages au centre de loisirs intercommunales (CLI) regroupant Thizy, Cours et Amplepuis.

Pour certaines activités :

- Les jeunes peuvent être en autonomie surveillée (par 2 minimum, portable chargé et disposant du numéro de l'animateur) les parents qui s'y opposent, informeront l'animateur jeunes.

III. - INSCRIPTION & TARIFS

Les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes et les activités, doivent payer une adhésion annuelle au Centre Social et à l'Espace Jeunes. Cotisation Familiale : 13€ ou Cotisation jeunes : 5€ + Espace jeunes 1€
Pour les activités programmées, l'inscription est obligatoire et devra être acquittée. Le règlement est exigé à l'inscription et valide les réservations. Un rendez-vous avec les parents est nécessaire pour les nouveaux inscrits. L'accueil des Cm2 le mercredi matin est gratuit.

Pour toute inscription, une fiche de renseignements, une fiche sanitaire et le règlement intérieur doivent être dûment complétés et signés. Photocopie des vaccins et justificatif de quotient familial devront être fournis. En cas d'annulation, exclusion temporaire ou définitive, aucun remboursement ne pourra être exigé. Le Centre social décline toute responsabilité quant à la publication de photo sur les réseaux sociaux par d'autres jeunes fréquentant l'Espace jeunes.

IV. - FONCTIONNEMENT

L'espace jeunes est un lieu de détente et de convivialité. **Toute agression verbale ou physique envers les animateurs, entre les jeunes et entre les adultes et les jeunes n'est pas tolérable et ne sera pas tolérée.** L'Espace jeunes n'est pas un espace de non droit, les lois de la république doivent y être respectées comme partout ailleurs.

C'est un espace laïc ou tout prosélytisme et discrimination n'est pas tolérable et ne sera pas toléré : aucune ségrégation (mise à l'écart), qu'elle soit sexuelle ou culturelle ne sera tolérée.

Toutes dégradations à l'intérieur de l'Espace jeunes et dans l'enceinte du Centre Social, volontaire ou non, feront l'objet d'une information aux parents. Les réparations ou remplacement de matériel détérioré seront à la charge des familles.

L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, le centre social décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

L'usage, la détention et l'introduction de toutes substances illicites (drogues, alcool) sont interdits ainsi que les instruments et/ou armes dangereux et feront l'objet d'un renvoi immédiat. Comme tout établissement collectif, il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre social. Tout sera mis en œuvre pour ne pas inciter les plus jeunes à fumer.

L'utilisation du téléphone mobile est acceptée dans la limite du raisonnable (si ce dernier ne dérange pas les autres).

L'utilisation de la console et/ou du matériel multimédia (TV, ordi.) sera restreinte. En cas de conflits ou de mauvaise utilisation, une suspension du matériel provisoire à court ou long terme sera envisagée.

V. - NON-RESPECT DU REGLEMENT

Le non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive, à long ou court terme de l'Espace Jeunes et/ou du centre social, en fonction de la gravité de l'incident.

Le jeune pourra être convoqué avec sa famille par la direction du centre de loisirs, du centre social et l'animateur de l'espace jeunes afin de s'expliquer et s'entretenir sur les faits.

Pour toute détérioration de matériel, la responsabilité civile de la famille pourra être engagée. Dans le cas contraire, les réparations ou le remplacement seront à la charge des familles.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une information aux familles et aux jeunes.

Fait à Amplepuis le _____

Signature du jeune :
Nom, Prénom

Signature du responsable légal :
Nom, Prénom

Signature du responsable jeunesse :
Cédric GONCALVES

